



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59501

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2026

ÉDITÉ LE

01/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1990

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 24/01/1990
7 622

Raison sociale : CREPIN SARL

303 RUE ROBERT AYLE
62110 HENIN-BEAUMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Arras 352997423

Téléphone : 03 21 20 00 38

Fax :

Siret : 352 997 423 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 32173 CIBTP

Portable :

Site Internet : <http://www.sarlcrepin.fr>

E-mail : sarlcrepin@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 291385/0

Responsabilité légale :

CREPIN SEBASTIEN GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 291385/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/03/2026
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	25/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/11/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/11/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/10/2024
o Ventilation mécanique	16/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.